



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 10 juin 2014 à 16 h 50 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint.

CE-2014-702\*

**ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 28, RUE TÉTREAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté le règlement numéro 98-2003 et ses amendements concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 98-2003 et ses amendements a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

**Propriété/projet**  
28, rue Tétreau

**Requérant**  
6122108 Canada inc.

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement numéro 98-2003 et ses amendements.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-703\*

**ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 473, BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté le règlement numéro 98-2003 et ses amendements concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 98-2003 et ses amendements a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

| <b>Propriété/projet</b>       | <b>Requérant</b>    |
|-------------------------------|---------------------|
| 473, boulevard Saint-René Est | 4113446 Canada inc. |

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement numéro 98-2003 et ses amendements.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-704\*

**ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 203, RUE SAUVÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté le règlement numéro 98-2003 et ses amendements concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 98-2003 et ses amendements a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

**Propriété/projet**

203, rue Sauvé

**Requérant**

Lave-Auto Sublime inc.

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement numéro 98-2003 et ses amendements.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-705\*

**VENTE D'UN TERRAIN INDUSTRIEL - LOT 5 437 071 DU CADASTRE DU QUÉBEC - PARC INDUSTRIEL PINK - 2912988/2912970 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 5 437 071 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 11 152,4 m<sup>2</sup>, situé sur la rue de Vernon dans le parc industriel Pink;

**CONSIDÉRANT QUE** les compagnies 2912988 / 2912970 Canada inc. ont déposé une offre d'achat le 8 mai 2014 et propose d'acquérir le lot 5 437 071 et d'y construire, dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'acte de vente, un bâtiment d'une superficie totale minimum de 1 115 m<sup>2</sup> d'aire au sol, pour un coefficient d'occupation du sol total de 10 % une fois les travaux terminés, afin d'y aménager des condos industriels abritant, entre autres, une entreprise de camionnage;

**CONSIDÉRANT QUE** Développement économique – CLD Gatineau est responsable de la mise en vente des terrains industriels, comme énoncé à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de vente de 110 439,95 \$ (0,92 \$ / pi<sup>2</sup> ou ± 9,90 \$ / m<sup>2</sup>) a été calculé à partir du taux unitaire prévu à la grille de prix adoptée par le conseil municipal en vertu de la résolution numéro CM-2011-567 du 21 juin 2011, soit le taux en vigueur au moment de l'acceptation du projet de vente par Développement économique – CLD Gatineau en avril 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** cette transaction sera exécutée aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par 2912988/2912970 Canada inc. et dûment signée le 8 mai 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** cette transaction respecte toutes les étapes de la procédure pour la vente de terrains industriels adoptée par Développement économique – CLD Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des affaires courantes de Développement économique – CLD Gatineau, en vertu de sa résolution numéro DE-CAC-14-19 du 24 avril 2014, recommande à la Ville de Gatineau d'accepter l'offre d'achat soumise par 2912988 / 2912970 Canada inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** cette transaction est réalisée conformément aux dispositions de l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers qui précise que :

« Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle, majoritairement destinés à l'aliénation. Les conditions de vente et les taux applicables sont préalablement établis par le conseil municipal et la Corporation de développement économique de Gatineau est responsable de leur mise en vente. »

« Les recommandations de la Corporation de développement économique de Gatineau sont acheminées par la Division des transactions immobilières au comité exécutif et au conseil municipal qui évalue l'opportunité et les conditions d'aliénation. » :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de vendre à 2912988 / 2912970 Canada inc., le lot 5 437 071 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 11 152,4 m<sup>2</sup>, au prix de 110 439,95 \$ (0,92 \$ / pi<sup>2</sup> ou ± 9,90 \$ / m<sup>2</sup>) plus les taxes si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par 2912988/2912970 Canada inc. et dûment signée le 8 mai 2014;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente comme prévu à l'offre d'achat, si requis;
- de mandater le Service de la gestion des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir, notamment quant aux obligations de construction, et autoriser ce dernier, advenant le défaut des compagnies 2912988 / 2912970 Canada inc., à confisquer le dépôt de 10 % en garantie de l'obligation de construction ainsi qu'à accorder un nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux;
- de mandater les Services juridiques, advenant le défaut des compagnies 2912988 / 2912970 Canada inc. de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de vente, incluant le respect du nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux, à entreprendre les procédures de rétrocession du lot faisant l'objet de la présente vente, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de vente à intervenir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction, laquelle est prévue à l'article 3.2 de l'annexe 3 de l'offre d'achat, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services municipaux concernés.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-706\*

**MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS CE-2013-345 ET CM-2013-235 - ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION DU LOT 5 515 891 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DÉSISTEMENT DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION DU LOT 5 515 892 DU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** les compagnies 102662 Canada inc. et Gestion Roger Lachapelle inc. sont propriétaires des lots 4 473 033 et 5 201 903 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situés à l'extrémité est de la rue Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots 4 473 033 et 5 201 903 font l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer, entre autres, les futurs lots 5 515 891 et 5 515 892 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, en vertu de ses résolutions numéros CM-2010-828 du 24 août 2010, CM-2010-664 du 22 juin 2010, CM-2010-138 du 9 février 2010, CM-2012-1129 du 4 décembre 2012 et CM-2013-235 (CE-2013-345) du 19 mars 2013 autorisait, entre autres, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des lots 4 473 033 et 5 201 903 (futurs lots 5 515 891 et 5 515 892) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, aux fins de servir, notamment, d'aire de compensation environnementale dans le but de se conformer aux dispositions applicables de la Loi sur les pêches et ainsi compenser la perte d'habitat de poissons dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** ces lots sont également requis comme aire de protection environnementale et de réserve foncière pour conserver et protéger le patrimoine écologique situé dans les limites du territoire de la ville de Gatineau, permettant ainsi d'en assurer la pérennité comme demandé par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale;

**CONSIDÉRANT QUE** n'ayant pu s'entendre de gré à gré avec les propriétaires pour l'acquisition des lots 4 473 033 et 5 201 903 (futurs lots 5 515 891 et 5 515 892) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, la Ville de Gatineau a dû procéder par expropriation afin de devenir propriétaire des lots, expropriation que les propriétaires contestent devant la Cour supérieure dans le dossier 550-05-013992-105;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite d'une optimisation du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, l'empiètement dans l'habitat aquatique ayant été réduit, il s'avère que certaines superficies ne soient plus requises par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec et le ministère des Pêches et Océans Canada aux fins de servir, notamment, d'aire de compensation, de protection environnementale et de réserve foncière et que conséquemment l'expropriation du futur lot 5 515 892 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 25 099,7 m<sup>2</sup>, n'est plus nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, afin de procéder à la réalisation du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier et de créer cette réserve foncière, doit se porter acquéreur uniquement du futur lot 5 515 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 47 064 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** cette acquisition est définitivement requise pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, le Service de la gestion des biens immobiliers recommande de procéder à l'acquisition, par expropriation, du futur lot 5 515 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, à des fins d'aire de compensation environnementale ainsi que d'aire de protection environnementale et de réserve foncière dans le but de conserver et protéger le patrimoine écologique situé sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant total de 70 501,87 \$ plus les taxes applicables sera déposé au greffe de la Cour Supérieure, représentant l'indemnité provisionnelle de 70 %, conformément à la Loi sur l'expropriation, qu'un montant de 92 674,40 \$ a déjà été versé à Beaudry, Bertrand, avocats en fiducie (CM-2011-420) pour les fins d'indemnités provisionnelles et que seule la somme de 5 775,70 \$ a été utilisée à ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le solde de 86 898,70 \$ est suffisant pour couvrir l'indemnité provisionnelle de 70 501,87 \$ à verser et qu'aucun versement supplémentaire n'est donc requis par la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de la gestion des biens immobiliers, suivant l'avis de ses procureurs, recommande également d'amender l'avis d'expropriation pour y retirer le futur lot 5 515 892, d'une superficie de 25 099,7 m<sup>2</sup>, lequel n'est plus requis :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de modifier les résolutions numéros CE-2013-345 du 13 mars 2013 et CM-2013-235 du 19 mars 2013;

- d'accepter de déclarer que l'acquisition du futur lot 5 515 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 47 064,0 m<sup>2</sup>, est requise pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier et pour la création d'une réserve foncière visant à conserver et protéger le patrimoine écologique ainsi que comme aire de compensation environnementale et comme aire de protection environnementale;
- d'accepter de déclarer que l'expropriation du futur lot 5 515 892, d'une superficie de 25 099,7 m<sup>2</sup>, n'est plus nécessaire pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier et pour la création d'une réserve foncière visant à conserver et protéger le patrimoine écologique ainsi que comme aire de compensation environnementale et comme aire de protection environnementale;
- de mandater l'arpenteur-géomètre de la Ville de Gatineau à procéder aux opérations cadastrales requises et autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les documents requis visant à créer, entre autres, les lots 5 515 891 et 5 515 892 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;
- de mandater et autoriser la firme Beaudry, Bertrand, avocats à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document nécessaire à l'amendement de l'avis d'expropriation;
- de mandater et autoriser, lorsque requis par le Service de la gestion des biens immobiliers ou les Services juridiques, la firme Beaudry, Bertrand, avocats à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document nécessaire à l'accomplissement de toutes les procédures et démarches d'acquisition par expropriation, ainsi que de voir à la signification des procédures en expropriation à l'encontre des propriétaires des parcelles requises précédemment citées;
- d'autoriser Beaudry, Bertrand avocats en fiducie à verser un montant total de 70 501,87 \$ plus les taxes applicables au greffe de la Cour supérieure, représentant l'indemnité provisionnelle de 70 % conformément à la Loi sur l'expropriation;
- de mandater et autoriser, lorsque requis par le Service de la gestion des biens immobiliers ou les Services juridiques, la firme Beaudry, Bertrand, avocats et la firme Paris, Ladouceur & Associés inc. à poursuivre les négociations de gré à gré et autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à accepter tout règlement hors cour prévoyant le paiement d'un montant maximal équivalent à 100 % de l'offre de la Ville de Gatineau afin d'acquérir les parcelles précédemment citées.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2014-707\***

### **RÉVISION DU PLAN DE DÉPLOIEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2006-487 du 6 juin 2006, acceptait le plan de déploiement des patinoires extérieures;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de déploiement des patinoires extérieures offre actuellement, en 2014, 103 patinoires extérieures (5 grands publics, 77 jumelées et 21 de proximité);

**CONSIDÉRANT QUE** 86 025 personnes fréquentent les patinoires extérieures et qu'au cours des six dernières années la saison est estimée à 62 jours;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité plénier, par sa décision numéro CP-SLSDC-2011-09, a mandaté le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à réviser les critères du plan de déploiement des patinoires extérieures et de revenir avec des ajustements de l'offre selon les critères qui tiennent compte du portrait des communautés et de l'évolution des besoins en fonction de la démographie;

**CONSIDÉRANT QUE** de grands écarts d'achalandage sont démontrés entre patinoires ainsi que des écarts de superficie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation des Sénateurs d'Ottawa souhaite s'associer financièrement à la Ville de Gatineau pour construire des patinoires permanentes dans des quartiers qui en ont le plus besoin;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés cherche à toujours évaluer l'utilisation des ressources humaines et financières, tout en rencontrant les demandes de réductions budgétaires déterminées par le conseil :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'abolir la norme de deux patinoires jumelées par district électoral et de miser sur le portrait des communautés ainsi que sur les sites offrant un taux d'achalandage constant tout en maintenant les trois types d'installations (grand public, jumelé et de proximité) actuellement offerts dans l'offre de service des patinoires extérieures pour les cinq prochaines années;
- de reconsidérer les patinoires jumelées les moins fréquentées en zone urbaine selon trois scénarios : retirer, transformer en patinoire de proximité ou relocaliser ainsi que d'uniformiser la superficie des patinoires avec bandes (50 x 100) et sans bandes (30 x 60);
- de moduler nos services en abolissant la surveillance permanente sur les patinoires jumelées et en implantant une surveillance mobile pour maintenir la cueillette de statistiques pour tous les types de patinoires et d'instaurer un déploiement de bancs temporaires à proximité des surfaces ainsi que de cesser la location de roulottes et de toilettes chimiques;
- de valider l'implantation d'une patinoire grand public à Aylmer, de mettre fin immédiatement à l'opération de la patinoire grand public du lac Leamy (exercice à coût nul - Substitution);
- de concert avec les Services des travaux publics et des infrastructures, procéder en 2015 à l'analyse de la faisabilité de la mise en œuvre d'une patinoire grand public au ruisseau de la Brasserie et de revenir au conseil municipal avec cette analyse et ces recommandations;
- de maintenir le programme de patinoires de proximité et revoir les critères de sélection pour faciliter l'attribution de nouveaux sites ainsi que d'assurer un financement approprié pour augmenter le nombre de patinoires de proximité prises en charge par le milieu;
- d'entériner l'entente en vue de l'implantation de cinq patinoires du programme patinoire Sénateurs;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole avec la Fondation des Sénateurs d'Ottawa;
- d'autoriser le trésorier à diminuer le budget du plan de déploiement des patinoires extérieures d'un montant de 170 000 \$.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-708\*

**FESTIVAL DES MONTGOLFIÈRES - RAPPORT ANNUEL ET BILAN FINANCIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, comme il est spécifié au protocole d'entente avec la Corporation du Festival de montgolfières de Gatineau inc., a réservé une somme de 300 000 \$ provenant des surplus antérieurs de la Corporation du Festival de montgolfières de Gatineau inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation du Festival de montgolfières de Gatineau inc. démontre un déficit net non affecté de 119 878 \$ faisant suite à un déficit annuel de 192 835 \$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler ce déficit net non affecté de 119 878 \$ à même une partie de la réserve constituée en vertu du protocole d'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres, après consultation auprès du Service des finances, considère la demande de l'organisme recevable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approprier un montant de 119 878 \$ à même la réserve Festival des montgolfières afin de combler le déficit net non affecté de la Corporation du Festival de montgolfières de Gatineau inc.;
- d'autoriser le trésorier à faire les écritures nécessaires pour donner suite à la présente. Il est convenu que les prochains surplus du Festival de montgolfières de Gatineau serviront à renflouer la réserve à la hauteur de 300 000 \$.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT      | CRÉDIT     | DESCRIPTION                                   |
|--------------|------------|------------|---|
| 03-13200     | 119 878 \$ |            | Surplus affecté - Contributions               |
| 02-71512-971 |            | 119 878 \$ | Festival des montgolfières<br>- Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-709\*

**SUBVENTION DE 75 000 \$ - COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS - AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école secondaire Grande-Rivière prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école secondaire Grande-Rivière relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école, par l'entremise de sa direction, a fait une demande de subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par le biais du Fonds de développement des communautés, désire contribuer au projet d'aménagement de la cour de l'école secondaire Grande-Rivière :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau pour l'aménagement de la cour de l'école secondaire Grande-Rivière;
- d'accepter de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 75 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement de la cour de l'école secondaire Grande-Rivière provenant du Fonds de développement des communautés;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tout document pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 75 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste 18-12034 – Fonds de développement de communautés Aylmer pour un montant total de 75 000 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-710\*

**CAUTIONNEMENT DE 90 000 \$ PAR LA VILLE DE GATINEAU - CORPORATION DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE - GATINEAU 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des Jeux de la francophonie canadienne - Gatineau 2014 est l'organisme mandataire afin d'organiser sur le territoire de la ville de Gatineau les 6<sup>e</sup> Jeux de la francophonie canadienne qui auront lieu du 23 au 27 juillet 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** pour faciliter la gestion de ses liquidités dans le cadre de l'événement, la Corporation des Jeux de la francophonie canadienne - Gatineau 2014 désire obtenir une marge de crédit;

**CONSIDÉRANT QUE** l'institution financière de la Corporation exige que la Ville de Gatineau cautionne l'utilisation éventuelle d'une marge de crédit;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal peut, par résolution, cautionner une société jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$ sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** chacune des dépenses imputées à la marge de crédit devra être approuvée au préalable par la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le cautionnement d'une marge de crédit de 90 000 \$ sollicitée par la Corporation des Jeux de la francophonie canadienne - Gatineau 2014 auprès de leur institution financière pour une période se terminant le 31 décembre 2014;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les documents relatifs au cautionnement.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-711\*

**PROGRAMMES DU CADRE DE SOUTIEN - LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR - ANALYSE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire ont pris connaissance du rapport d'analyse des demandes du cadre de soutien;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que les centres de services ont procédé à l'analyse des demandes de soutien :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport d'analyse du 1<sup>er</sup> avril 2014 représentant une contribution financière de 353 590 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et aux noms indiqués ci-dessous, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS**

| <b>Noms des organismes</b>                              | <b>Événements collectifs</b>         | <b>Montants</b> |
|---|--------------------------------------|-----------------|
| Les Amis de Wychwood                                    | Fête de quartier - Septembre 2014    | 1 260 \$        |
| Association des résidents du parc Champlain et environs | Épluchette - Septembre 2014          | 1 920 \$        |
| Association des résidents du parc Champlain et environs | Fête de Noël - Décembre 2014         | 480 \$          |
| Association des résidents de Deschênes                  | Fête de rue - 6 septembre 2014       | 2 115 \$        |
| Centre communautaire Entre-Nous                         | Fête d'Halloween - 31 octobre 2014   | 600 \$          |
| Centre communautaire Entre-Nous                         | Fête de Noël - 13 décembre 2014      | 240 \$          |
| Groupe Communautaire Deschênes                          | Journée de la famille - 7 mars 2014  | 220 \$          |
| Groupe Communautaire Deschênes                          | Fête de Noël - Décembre 2014         | 120 \$          |
| Groupe Communautaire Deschênes                          | Halloween - 31 octobre 2014          | 90 \$           |
| Fondation forêt Boucher                                 | Fête de la forêt Boucher – Septembre | 1 500 \$        |

|   |  |          |
|---|--|----------|
| Action-Quartiers  | Fête de quartier - BBQ St-Jean-Bosco<br>23 août 2014                     | 1 080 \$ |
| Action-Quartiers  | Expo photos St-Jean Bosco<br>3 mai 2014                                  | 1 500 \$ |
| Association des résidents<br>de l'île de Hull                         | L'Hull'ween - 31 octobre 2014  | 600 \$   |
| Association de la fraternité<br>du secteur Fournier                   | Fête de Noël - 20 décembre 2014  | 1 500 \$ |
| Association de la fraternité<br>du secteur Fournier                   | Fête d'Halloween<br>29 et 31 octobre<br>et 1 <sup>er</sup> novembre 2014 | 1 400 \$ |
| Association de la fraternité<br>du secteur Fournier                   | Fête de quartier - 6 septembre 2014                                      | 1 500 \$ |
| Association des résidents<br>et résidentes du quartier Wright         | Fête champêtre - Parc Larocque<br>13 septembre 2014                      | 1 200 \$ |
| La Maison de l'Amitié   | Fête d'Halloween - 31 octobre 2014                                       | 750 \$   |
| La Maison de l'Amitié   | Fête de Noël - 13 décembre 2014  | 450 \$   |
| Les Enfants de l'Espoir de Hull                                       | Fête d'Halloween - 31 octobre 2014                                       | 900 \$   |
| Les Enfants de l'Espoir de Hull                                       | Fête de Noël - 12 décembre 2014  | 780 \$   |
| Les Enfants de l'Espoir de Hull                                       | Fête de quartier - 30 août 2014  | 850 \$   |
| Les Joyeux Copains  | Semaine de l'âge d'or<br>26 mai au 1 <sup>er</sup> juin 2014             | 1 500 \$ |
| Loisirs St-Jean Bosco   | Fête de quartier - 7 juin 2014   | 1 345 \$ |
| Ludo-Outaouais  | Convention de jeux de société<br>21 au 23 novembre 2014                  | 3 000 \$ |
| Maison communautaire<br>Daniel-Johnson                                | Fête de Noël - 14 décembre 2014  | 780 \$   |
| Maison communautaire<br>Daniel-Johnson                                | Fête de quartier « Vive la rentrée »<br>20 septembre 2014                | 570 \$   |
| Maison communautaire<br>Daniel-Johnson                                | Fête de l'Halloween - 30 octobre 2014                                    | 420 \$   |
| Table jeunesse Gatineau   | International de pétanque du<br>Vieux-Hull 2014 - 16 août 2014           | 3 000 \$ |
| Comité des partenaires<br>des secteurs le Baron et<br>Pointe-Gatineau | Fête de quartier - Résidents du secteur<br>Le Baron - 13 septembre 2014  | 1 500 \$ |
| Comité des partenaires<br>des secteurs le Baron et<br>Pointe-Gatineau | Fête de quartier secteur<br>Pointe-Gatineau - Juin 2014                  | 1 500 \$ |
| Adojeune  | Franc Maniac 2014 - 17 mai 2014  | 3 000 \$ |

|  |   |                  |
|--|---|------------------|
| Association de quartier<br>Bellevue-Sud de Gatineau              | Fête de quartier Parc JH Maloney<br>5 juillet 2014                        | 1 500 \$         |
| Comité de vie de quartier<br>du Vieux- Gatineau                  | Fête de quartier Notre-Dame<br>7 juin 2014                                | 1 500 \$         |
| Comité de vie de quartier<br>du Vieux-Gatineau                   | Fête de quartier Vieux-Gatineau<br>Septembre 2014                         | 1 500 \$         |
| Centre communautaire<br>St-Gérard                                | Fête de quartier Rivière Blanche<br>11 août 2014                          | 1 500 \$         |
| Centre des aînés de Gatineau                                     | Temple de la RENOMMÉE du Hockey 80+<br>17 octobre 2014                    | 3 000 \$         |
| Corps de cadets de l'Armée 2920<br>de Gatineau                   | 40 <sup>e</sup> anniversaire de fondation<br>10 mai 2014                  | 1 200 \$         |
| Maison de quartier Notre-Dame                                    | 35 <sup>e</sup> anniversaire de création de l'organisme<br>Octobre 2014   | 1 500 \$         |
| La Pointe aux jeunes   | Fête de quartier St-Rosaire<br>16 août 2014                               | 1 500 \$         |
| La Pointe aux jeunes   | Fête de quartier de Touraine<br>14 juin 2014                              | 1 500 \$         |
| Maison de la famille   | Fête de quartier vente de garage<br>Bellevue-Nord 2014 - 31 mai 2014      | 1 500 \$         |
| Association des résidents<br>Bellevue-Nord                       | Pique-Nique Champêtre<br>6 juin 2014                                      | 1 500 \$         |
| InitiAction citoyenne de<br>Buckingham                           | Journée nationale des aînés<br>1 <sup>er</sup> octobre 2014               | 1 500 \$         |
| Centre Action générations des<br>aînés de la Vallée-de-la-Lièvre | Fête de quartier du Ruisseau<br>22 août 2014                              | 1 075 \$         |
| Association des citoyens(nes)<br>du quartier du Ruisseau         | 35 <sup>e</sup> anniversaire de création<br>de l'organisme - Octobre 2014 | 1 500 \$         |
| <b>TOTAL</b>   |   | <b>59 445 \$</b> |

#### **PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS PARTICULIERS**

| <b>Noms des organismes</b>                           | <b>Événements collectifs</b>                       | <b>Montants</b> |
|--|--|-----------------|
| Association des résidents<br>de la Terrasse Lakeview | Venez bouger en famille<br>2014-2015               | 1 100 \$        |
| Centre communautaire<br>Entre-Nous                   | Semaine de relâche 2015                            | 800 \$          |
| Centre alimentaire Aylmer                            | Familles en action 2014-2015                       | 3 390 \$        |
| Centre alimentaire Aylmer                            | Chefs en herbe 2014-2015                           | 5 000 \$        |
| Groupe Communautaire<br>Deschênes                    | Semaine de relâche<br>2 au 6 mars 2015             | 920 \$          |
| Association de la Fraternité<br>du secteur Fournier  | Journées pédagogiques<br>Septembre à décembre 2014 | 600 \$          |

|   |   |                   |
|---|---|-------------------|
| La Maison de l'Amitié   | Ski-Cool - 2014-2015  | 4 600 \$          |
| La Maison de l'Amitié   | Camps de mars 2015<br>2 au 6 mars 2015  | 1 510 \$          |
| Maison communautaire<br>Daniel-Johnson                                    | À l'eau la gang<br>Octobre 2014 à mars 2015   | 7 030 \$          |
| Office municipal d'habitation<br>de Gatineau                              | Animation d'activités sportives<br>dans les communautés de Hull<br>Septembre 2014 à juin 2015 | 15 000 \$         |
| Oxygène, Club de randonnée<br>de l'Outaouais                              | Marchons ensemble été-automne 2014  | 1 380 \$          |
| Tennis Outaouais Performance  | Allez Hop les Filles<br>5, 8 et 9 juillet 2014  | 14 600 \$         |
| Les Enfants de l'espoir de Hull   | Accroches-toi à l'école!<br>Projet pilote - Septembre 2014<br>à mai 2015                      | 10 000 \$         |
| Adojeune  | Camping pour les 12 à 17 ans  | 9 800 \$          |
| Adojeune  | Projet d'animation de parcs   | 14 640 \$         |
| Saga Jeunesse   | Animation de parcs  | 4 100 \$          |
| Saga Jeunesse   | Devoirs en folie  | 1 000 \$          |
| Comité de vie de quartier<br>du Vieux-Gatineau                            | Loisirs/action les petits actifs<br>Vieux-Gatineau - 6 à 12 ans                               | 4 000 \$          |
| Comité de vie de quartier<br>du Vieux-Gatineau                            | Animation du milieu de vie<br>Jean-René-Monette   | 15 000 \$         |
| Association de quartier<br>Bellevue-Sud de Gatineau                       | Animation adolescents secteur<br>sud de Bellevue  | 12 000 \$         |
| Maison de quartier Notre-Dame   | Animation du parc Sanscartier   | 2 500 \$          |
| Association des gens<br>d'affaires et professionnels<br>du Vieux-Gatineau | PROPULSION scène  | 15 000 \$         |
| Carrefour culturel ESTacade   | Petites Folies du pont Brady  | 15 000 \$         |
| <b>TOTAL</b>  |   | <b>158 970 \$</b> |

#### **PROGRAMME DE SOUTIEN AUX DÉVELOPPEMENTS DE L'EXCELLENCE**

| <b>Noms des organismes</b>                  | <b>Événements collectifs</b>  | <b>Montants</b> |
|---|---|-----------------|
| Association du baseball<br>amateur d'Aylmer | Tournois national Bantam AA<br>et A Gatineau - 26 au 29 juin 2014                           | 625 \$          |
| Tennis Outaouais Performance                | Challenger de Gatineau<br>5 au 13 juillet 2014  | 18 000 \$       |
| Tennis Outaouais Performance                | Tournoi tennis provincial<br>étapes no 2 du circuit québécois<br>U12 - 8 au 13 juillet 2014 | 1 300 \$        |

|  |  |                  |
|--|--|------------------|
| Club de plongeon de Gatineau                             | Championnat provincial junior et senior de plongeon - 5 au 8 juin 2014 | 3 000 \$         |
| Association équestre de l'Outaouais                      | Qualification pour la finale des Jeux du Québec 2014 - 25 mai          | 1 500 \$         |
| Association de baseball amateur des Deux-rives           | Tournoi provincial Bantam des Deux-Rives Maxime-Leblanc                | 1 850 \$         |
| Association régionale de baseball amateur de l'Outaouais | Championnat provincial Bantam Niveau B - 22 au 24 août 2014            | 1 400 \$         |
| <b>TOTAL</b>   |  | <b>27 675 \$</b> |

#### **PROGRAMME DE SOUTIEN AUX GRANDS PARTENAIRES**

| <b>Noms des organismes</b>                                   | <b>Événements collectifs</b>  | <b>Montants</b>   |
|--|---|-------------------|
| Association de soccer de Gatineau                            | Renouvellement entente grand partenaire toujours en attente depuis mai 2013 | 41 000 \$         |
| Centre Action génération des aînés de la Vallée-de-la-Lièvre | Protocole grand partenaire  | 14 000 \$         |
| Corporation des loisirs de Masson-Angers inc.                | Renouvellement protocole grand partenaire                                   | 26 500 \$         |
| Corporation plein air de La Lièvre                           | Protocole grand partenaire  | 26 000 \$         |
| <b>TOTAL</b>   |   | <b>107 500 \$</b> |

#### **GRAND TOTAL POUR TOUS LES PROGRAMMES**

**TOTAL** **353 590 \$**

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------|----------------|--|
| 02-70046-971 | 353 590 \$     | Cadre de soutien des loisirs, des sports et du plein air - Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2014-712\***

#### **SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2010-1192 du 7 décembre 2010 :

- adoptait la Politique de développement social, le cadre de soutien à l'action communautaire et le plan d'action 2011-2014;

- autorisait le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2011 à 2014 pour la réalisation du plan d'action de la Politique de développement social et pour la mise en œuvre du cadre de soutien à l'action communautaire;
- adoptait les recommandations concernant les organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes afférentes au cadre de soutien ont été déposées et évaluées en avril et mai 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission Gatineau, Ville en santé, à sa réunion du 9 mai 2014, recommandait au conseil municipal d'adopter les contributions financières au montant de 157 508 \$ aux organismes communautaires, conformément au cadre de soutien à l'action communautaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la recommandation de la Commission Gatineau, Ville en santé concernant le soutien financier de 157 508 \$ aux organismes communautaires, comme indiqué à l'annexe A, conformément au cadre de soutien à l'action communautaire;
- d'autoriser le trésorier à émettre des chèques aux organismes identifiés à l'annexe A, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT    | DESCRIPTION  |
|--------------|------------|--|
| 02-59120-971 | 157 508 \$ | Politique de développement social<br>- Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-713\*

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE SPÉCIALE - VILLE DE GATINEAU - FESTIVAL D'ÉTÉ BUCKINGHAM EN FÊTE 2014 - 20 000 \$ À LA CORPORATION DE L'ESTACADE**

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente liant la Ville et la Corporation de Buckingham en fête pour les éditions 2012, 2013 et 2014 de l'événement a été approuvé en vertu de la résolution numéro CM-2012-166 du 21 février 2012 pour un soutien annuel de 50 000 \$ en argent et 35 500 \$ en services;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Buckingham en fête annule son édition 2014 et reporte sa prochaine édition en 2015 par sa résolution du 15 avril 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour culturel l'ESTacade, lors de la rencontre de son conseil d'administration du 27 mars 2014, a créé deux postes à son conseil d'administration pour deux représentants de la Corporation de Buckingham en fête;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement représente un élément d'identité et de fierté pour la population de Gatineau et spécialement pour le secteur de Buckingham et que le Carrefour culturel l'ESTacade réalisera en 2015 la 23<sup>e</sup> édition de Buckingham en fête.

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver la contribution financière spéciale non récurrente pour 2014 de 20 000 \$ au Carrefour culturel l'ESTacade afin de défrayer une partie des coûts pour la transition entre les deux corporations en vue du retour en 2015 du Festival d'été Buckingham en fête;
- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres et le Service des travaux publics à utiliser 30 000 \$ pour l'achat d'équipements et de services professionnels d'une compagnie électrique afin de rendre notre prestation de services plus efficiente et mener à terme à des économies au niveau des installations annuelles;
- d'autoriser le trésorier à verser la contribution de 20 000 \$ au Carrefour culturel l'ESTacade, sur présentation de pièces justificatives par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE        | MONTANT   | DESCRIPTION   |
|--------------|-----------|---|
| 02-71522-971 | 20 000 \$ | Buckingham en fête - Contributions                  |
| 02-71522-692 | 30 000 \$ | Buckingham en fête - Équipements non capitalisables |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT     | CRÉDIT    | DESCRIPTION   |
|--------------|-----------|-----------|---|
| 02-71522-971 | 30 000 \$ |           | Buckingham en fête - Contributions                  |
| 02-71522-692 |           | 30 000 \$ | Buckingham en fête - Équipements non capitalisables |

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-714\*

**SUBVENTION - INITIATIVES CULTURE OUTAOUAIS - PROJET MOZAIK HUMAINE TUNISIE - 3 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, en vertu de la résolution numéro CM-2003-1282 du 2 décembre 2003, a adopté la Politique culturelle de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, en vertu de la résolution numéro CM-2012-168 du 4 décembre 2012, a adopté les priorités d'action pour les années 2012 à 2016 de la Politique culturelle et que des sommes financières sont prévues pour le soutien de projets novateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** des priorités d'action de la Politique culturelle visent à :

- développer des ententes de partenariats pour favoriser des échanges culturels d'artistes ou d'organismes professionnels au Québec, au Canada et à l'étranger;

- soutenir le rayonnement identitaire et la diffusion culturelle des artistes et des organismes méritants de Gatineau (ambassadeur culturel) sur la scène régionale, nationale et internationale;
- développer des liens avec des villes québécoises, la francophonie régionale, les ambassades francophones et les réseaux francophones pour permettre le développement d'activités et de programmes francophones;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Initiatives Culture Outaouais réalisera le projet Mozaik Humaine visant la création d'une fresque murale de 144 mètres érigée sur le Fort de Hammamet en Tunisie avec des artistes professionnels de Gatineau

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente à être conclu entre la Ville de Gatineau et Initiatives Culture Outaouais;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente pour le projet Mozaik Humaine entre la Ville de Gatineau et Initiatives Culture Outaouais;
- d'autoriser le trésorier à verser une subvention de 3 000 \$ à l'ordre d'Initiatives Culture Outaouais, 477, rue John-Egan, Gatineau, Québec, J9H 3V6, sur présentation d'une pièce justificative préparée par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT  | DESCRIPTION   |
|--------------|----------|---|
| 02-72110-972 | 3 000 \$ | Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT    | CRÉDIT   | DESCRIPTION  |
|--------------|----------|----------|--|
| 02-72010-419 | 3 000 \$ |          | Direction des arts, de la culture et des lettres - Autres services professionnels et administratif |
| 02-72110-972 |          | 3 000 \$ | Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions                                    |

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-715\*

**PROLONGEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION AVEC LA CORPORATION DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF GATINEAU-OTTAWA JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2015 ET NOMINATION DE MADAME JOSÉE LACASSE ET DE MONSIEUR DENIS TASSÉ À TITRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE L'AÉROPORT**

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de travail a été formé afin d'examiner l'ensemble des opérations de la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa et de procéder à l'élaboration d'un nouveau protocole d'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des séances du comité plénier du 13 mai et du 3 juin 2014, le rapport du comité de travail a été présenté et que certaines recommandations ont été soumises afin de prolonger le protocole d'entente jusqu'au 31 décembre 2015 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de :

- prolonger le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa jusqu'au 31 décembre 2015, selon les termes prévus au protocole 2004-2012 et autoriser le trésorier à verser les subventions selon les modalités suivantes :
  - un montant de 600 000 \$ plus les taxes si applicables, pour l'année 2014;
  - pour l'année 2015, la subvention sera déterminée lors de l'étude du budget, et ce, conditionnellement à la réception d'un plan de révision des dépenses que la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa devra soumettre à la Direction générale de la Ville avant le 31 octobre 2014;
  - le trésorier est autorisé à verser la subvention pour l'année 2015 qui sera déterminée dans le cadre de l'étude du budget 2015.
  - mandater la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa à soumettre, avant le 30 avril 2015, un plan de relance en considérant l'orientation du conseil municipal à limiter la subvention annuelle d'opérations à 300 000 \$;
  - procéder à la nomination de madame Josée Lacasse et de monsieur Denis Tassé à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE        | MONTANT       | DESCRIPTION   |
|--------------|---------------|---|
| 02-37200-952 | 423 500,00 \$ | Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa<br>- Subventions - Organismes municipaux |
| 04-13493     | 21 175,00 \$  | TPS à recevoir - Ristourne  |
| 04-13593     | 42 244,12 \$  | TVQ à recevoir - Ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-716\*

**TENUE D'UN MARCHÉ FRAIS À LA PLACE-DES-PIONNIERS - TOUS LES DIMANCHES DE JUIN À SEPTEMBRE 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Daniel Lacasse, président de l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer, secondé par madame Josée Lacasse, conseillère, demande de tenir un marché frais à la Place-des-Pionniers;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services d'Aylmer souhaite prêter des espaces de stationnements extérieurs donnant sur la rue Court et le trottoir longeant l'édifice de la Place-des-Pionniers pour la tenue de l'événement temporaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Principale s'inscrit dans un concept commercial d'ambiance communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Lacasse propose cette première édition d'un marché frais qui se tiendra tous les dimanches du mois de juin au mois de septembre 2014 de 11 h à 16 h;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole est préparé entre l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer et la Ville de Gatineau établissant les modalités d'opération du marché;

**CONSIDÉRANT QUE** ce protocole doit faire l'objet d'une entente entre l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer et une tierce partie afin de rendre valide le présent protocole;

**CONSIDÉRANT QUE** la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier a été informée que les espaces requis seront occupés pour la tenue du marché;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics collabore également en fournissant des barricades pour encadrer les installations des commerçants maraîchers;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer a obtenu du Service de l'urbanisme et du développement durable du secteur d'Aylmer, un permis lui permettant d'opérer un marché frais à la Place-des-Pionniers :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente entre l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer et la Ville de Gatineau pour la tenue d'un marché frais sur une période de 15 semaines débutant en juin et se terminant en septembre 2014 selon les modalités établies au protocole d'entente ci-joint;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tout document pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des travaux publics à fournir des barricades afin d'encadrer les installations des commerçants maraîchers.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-717\*

#### **MODIFICATION DU PARTAGE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DU SECTEUR DE GATINEAU - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** les élus du secteur de Gatineau, lors de leur caucus de secteur du 17 février 2014, ont accepté de réviser la liste des projets financés par le Fonds de développement des communautés dans le secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le tableau du partage des fonds du Fonds de développement des communautés du secteur de Gatineau a été modifié;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le district de Limbour, un montant de 400 000 \$ était prévu pour une piste cyclable sur la rue du Sommelier;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller du district, monsieur Cédric Tessier, recommande de retirer ce projet et de conserver la somme de 400 000 \$ à titre de réserve pour des imprévus pouvant survenir dans la réalisation des autres projets du Fonds de développement des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus acceptent cette proposition :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser l'administration municipale à modifier le tableau du partage du Fonds de développement des communautés du secteur de Gatineau et à donner suite aux demandes des élus de ce secteur telles retirer le projet de piste cyclable sur la rue du Sommelier évalué à 400 000 \$ et conserver la somme à titre de réserve pour des imprévus pouvant survenir lors de la réalisation des autres projets du Fonds de développement des communautés pour le secteur de Gatineau, comme convenu à la rencontre du 17 février 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-718\*

**MODIFICATION DU PARTAGE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DU SECTEUR D'AYLMER - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'élection du nouveau conseil municipal en novembre 2013, les élus ont demandé à revoir les projets du Fonds de développement des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** les priorités (projets A) et les projets en cours (projets B) n'ont pas été affectés;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets en devenir (projets C) pouvaient être revus;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce contexte, les élus du secteur d'Aylmer ont proposé des changements aux projets identifiés pour leur secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** certains projets ne sont pas complètement définis et qu'ils se préciseront au cours des prochains mois;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-1623 du 3 octobre 2013, accordait un montant de 25 000 \$ à l'école secondaire Grande-Rivière pour le projet d'aménagement de la cour d'école, incluant l'aménagement du terrain sportif (soccer/football) au montant de 10 000 \$ et pour l'acquisition d'équipements non capitalisables au montant de 15 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a demandé le 27 mai 2014 que le montant de 75 000 \$ alloué pour les projets de terrain de soccer/football et d'embellissement de la cour de l'école secondaire Grande-Rivière soit respectivement ventilé en deux montants de 28 000 \$ et de 47 000 \$ :

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser l'administration municipale à modifier le tableau du partage du Fonds de développement des communautés du secteur d'Aylmer et à donner suite aux demandes des élus du secteur afin de bonifier et éliminer certains projets et en identifier de nouveaux en partageant le solde de 2 205 800 \$ comme convenu lors de la rencontre du 15 avril 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-719\*

**PROTOCOLE D'ENTENTE GRAND PARTENAIRE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS INC. - ENTENTE DE PRÊT À USAGE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS INC. POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ANGERS - ENTENTE DE PRÊT À USAGE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS INC. POUR LE CENTRE SPORTIF ROBERT-ROCHON (SALLE DES BÉNÉVOLES, SALLE MACLAREN ET CANTINE) ET BAIL ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS INC. POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ANGERS**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu partenariat entre l'ex-Municipalité de Masson-Angers et la Corporation des loisirs de Masson-Angers inc. lors de la construction des installations du centre sportif Robert-Rochon;

**CONSIDÉRANT QUE** ces installations situées au 97, rue de l'Aréna, Gatineau, Québec, J8M 1C8 (cantine, salle des bénévoles, salle Maclaren), sont exploitées par la Corporation des loisirs de Masson-Angers inc. depuis 1972;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville dans son plan stratégique vise à impliquer la population dans la prestation de services et à établir avec le milieu associatif des partenariats;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des loisirs de Masson-Angers inc. est située dans quatre communautés du portrait des communautés de l'Outaouais dont Masson, Angers rural, Angers, du Ruisseau et qu'elle intervient directement sur les clientèles cibles des différentes communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de loisirs de Masson-Angers inc. est disposée à exploiter le centre communautaire Angers tout en maximisant son utilisation en le rendant accessible à la population du secteur de Masson-Angers;

**CONSIDÉRANT QUE** l'exploitation du centre communautaire, des activités de loisir qui y seront dispensées, que l'offre du programme jeunesse Nomade ainsi que son événement annuel « Parade du père Noël » nécessite des sources de financement continue;

**CONSIDÉRANT QU'**un bail est requis pour permettre une demande de permis annuel d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour le centre communautaire Angers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est propriétaire du centre sportif Robert-Rochon situé au 97, rue de l'Aréna, Gatineau, Québec, J8M 1C8, et du centre communautaire Angers situé au 1100, rue Yvon-Pichette, Gatineau, Québec, J8M 1T3 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente avec la Corporation de loisirs de Masson-Angers inc. joint en annexe;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente et ses annexes, soit une entente de prêt à usage pour le centre communautaire Angers, une entente de prêt à usage pour le centre sportif Robert-Rochon et un bail avec l'organisme la Corporation des loisirs de Masson-Angers inc. d'une durée de trois ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016) et de verser la somme de 79 500 \$ sur trois ans à titre de grand partenaire selon les modalités définies au protocole d'entente et au cadre de soutien aux organismes;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 26 500 \$ pour l'année 2014 au nom de la Corporation des loisirs de Masson-Angers inc., C. P. 2404, Gatineau, Québec, J8M 1K7, selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à prévoir le montant de 26 500 \$ aux budgets des années 2015 et 2016, comme identifié au protocole d'entente et défini dans au cadre de soutien aux organismes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT   | DESCRIPTION  |
|--------------|-----------|--|
| 02-70046-971 | 26 500 \$ | Cadre de soutien des loisirs, des sports et du plein air - Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-720\*

**PROTOCOLE D'ENTENTE GRAND PARTENAIRE ENTRE LE CENTRE ACTION GÉNÉRATIONS DES AÎNÉS DE LA VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE ET LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre action générations des aînés de la Vallée-de-la-Lièvre est un grand partenaire identifié dans le cadre de soutien des loisirs, du sport et du plein air de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés reconnaît le secteur de Buckingham comme étant des plus vieillissant, et ce, en se reposant sur le portrait des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire s'associer à un organisme communautaire dédié à la clientèle aînée dans le but d'offrir une programmation variée orientée vers les loisirs, les activités culturelles ainsi que les activités physiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre action générations des aînés de la Vallée-de-la-Lièvre désire créer un milieu d'appartenance et d'entraide ouvert aux personnes de 55 ans et plus, et ce, dans le but de favoriser les interactions entre les différents groupes (âge, condition sociale, capacité, autonomie) tout en leur permettant de se rassembler quotidiennement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre action générations des aînés de la Vallée-de-la-Lièvre, à même ce projet, désire ainsi prévenir l'isolement et la solitude des aînés ainsi que l'âgisme :

**II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, sur recommandation de la Commission des loisirs, des sports et du développement des communautés, recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente grand partenaire avec le Centre action générations des aînés de la Vallée-de-la-Lièvre joint en annexe;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente d'une durée de trois ans (1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016) et de verser la somme de 42 000 \$ à titre de grand partenaire selon les modalités définies au protocole d'entente et au cadre de soutien aux organismes;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 14 000 \$ pour l'année 2014 au nom de Centre action générations des aînés de la Vallée-de-la-Lièvre, organisme sans but lucratif, dûment incorporé selon la troisième partie de la Loi sur les compagnies, sous le numéro de matricule 1142991240, ayant son siège social au 390, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G7, selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

- d'autoriser le trésorier à prévoir le montant de 14 000 \$ aux budgets des années 2015 et 2016, comme identifié au protocole d'entente et défini au cadre de soutien aux organismes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------|----------------|--|
| 02-70046-971 | 14 000 \$      | Cadre de soutien des loisirs, des sports et du plein air - Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif